

OBJECTIF CHALON

www.chalon.fr

LE JOURNAL MUNICIPAL
DE LA VILLE
DE CHALON-SUR-SAÔNE
HORS-SÉRIE
JUN 2020



P.03 **INTERVIEW**
RENCONTRE AVEC GILLES PLATRET

P.15 **ÇA NOUS CONCERNE**
VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

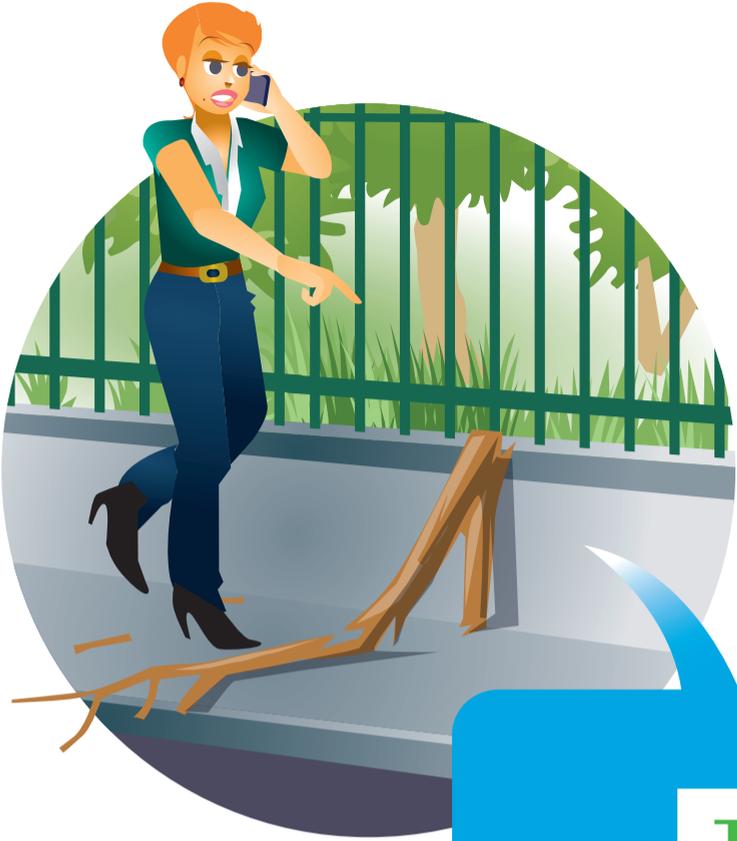
DOSSIER

**CHALON
SOLIDAIRE**

P.07

Distribution
de masques
aux
Chalonnais





allo
MAIRIE
0 8000 71100
(Appel gratuit depuis un poste fixe ou un mobile)



OBJECTIF CHALON HORS-SÉRIE
JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE

■ Directeur de la publication : Gilles Platret ■ Co-directeur de la publication : H. Dumaine ■ Directrice de la communication : E. Corino ■ Rédacteur en chef : J. Barbier ■
Rédaction : Direction de la communication avec la collaboration de B. Besançon, C. Giraudon, J. Monarchi ■ Illustrations & photographies : J.-L. Petit, J. Piffaut, Istock, Phovoir, N. Titre ■
Conception de la maquette : Temps réel ■ Réalisation : Direction de la Communication ■ Impression : Estimprim ■ Imprimé sur papier certifié PEFC provenant de forêts gérées durablement ■
Distribution : La Poste - Médiapost ■ Dépôt légal : 2^e trimestre 2020 ■ Objectif Chalon : Mairie de Chalon-sur-Saône - C.S. 70092 - 71321 Chalon-sur-Saône cedex ■ Imprimé en 32 000 exemplaires





"Protéger les Chalonnaises et les Chalonnais"

Dès sa réélection au soir du premier tour des élections municipales, Gilles Platret a assuré l'ensemble des pouvoirs du conseil municipal afin de gérer au quotidien une situation aussi inédite que fragile. Pour Objectif Chalon, le Maire revient sur les multiples actions menées par la municipalité pour accompagner les Chalonnais tout au long de cette crise sanitaire.



GILLES PLATRET

Maire de Chalon-sur-Saône

23 mai : séance
d'installation du
conseil municipal

Objectif Chalon : Après plusieurs semaines d'attente, le nouveau conseil municipal a pu être installé, dans des conditions très particulières, le 23 mai dernier. La situation liée à la crise sanitaire donnait-elle un sens encore plus profond à cette séance ?

Gilles Platret : Le sens de la reprise de la vie démocratique, c'est ce qui était important. Nous avons une élection un peu suspendue dans les airs avec des élus qui n'étaient pas officiellement proclamés. Pendant le confinement, la vie démocratique a été assurée dans la mesure où le maire était habilité, par décision du législateur, à assurer la plénitude des pouvoirs du conseil municipal. Mais il était nécessaire que cette démocratie soit symbolisée par l'installation du nouveau conseil lors de cette séance particulière et assez pesante. Le choix des Chalonnais, très clairement exprimé le 15 mars, devenait ainsi réalité dans la salle du conseil municipal.

Objectif Chalon : Le 15 mars, alors que s'amplifiait la crise sanitaire, comment avez-vous accueilli votre réélection et, surtout, cette période si délicate qui s'annonçait ?

Gilles Platret : J'ai déjà connu un certain nombre de rendez-vous électoraux, certains gagnants et d'autres pas, mais je pense que ça n'a jamais été une victoire aussi peu fêtée. Cette journée du 15 mars a été en partie consacrée au bon déroulement des opérations de vote. Nous avons mis tout en place pour que les bureaux soient sécurisés, que les électeurs et les assesseurs soient protégés. Dans ces domaines, nous sommes allés au-delà des préconisations gouvernementales. Mais nous avons surtout passé notre dimanche à définir comment, en période de confinement, nous allions assurer la continuité du service public et ce, avec le minimum d'agents sur le terrain. La journée du

« Nous sommes allés
au-delà des préconisations
gouvernementales »

15 mars a commencé très tôt sur des thématiques qui n'étaient pas du tout électorales. Une fois les résultats connus, il y a eu bien sûr quelques instants de bonheur car cette confiance renouvelée signifiait beaucoup pour nous. Ça veut dire que notre bilan a été reconnu. Même si la population s'est largement abstenue – c'est une réalité mathématique – elle s'est tout de même exprimée dès le premier tour. C'est une fierté collective.

Objectif Chalon : Dès le début du confinement, vous avez choisi d'aller encore plus loin que les directives nationales en interdisant par exemple toute circulation dans certaines parties de notre ville. On imagine que ce sont des décisions difficiles à prendre...

Gilles Platret : Elles se sont imposées. Nous savions que ces décisions allaient créer des difficultés pour la population mais la ligne fixée dès le départ était de protéger les Chalonnaises et les Chalonnais. Le Port Villiers, les quais, les parcs et jardins, le jardin de la biodiversité à Bellevue... tous ces sites que nous avons en partie contribué à façonner ces six dernières années et auxquels nous sommes particulièrement attachés, sont des lieux de rassemblement et de détente. Or notre objectif, avant même le début du confinement, était de ne pas favoriser les regroupements pour ralentir la propagation du virus.



© Ville de Chalon - 20 mars 2020

« Notre objectif, avant même le début du confinement, était de ne pas favoriser les regroupements pour ralentir la propagation du virus »

Objectif Chalon : C'est la même logique qui vous a convaincu de ne pas rouvrir les écoles dès la mi-mai ?

Gilles Platret : Nous avons 38 écoles à Chalon, dans des configurations complètement différentes les unes des autres : des bâtiments anciens, d'autres plus modernes, des méthodes pédagogiques qui diffèrent, des espaces plus ou moins restreints... J'ai refusé catégoriquement de céder à la pression de l'État pour rouvrir à marche forcée car ma priorité était la sécurité des enfants et des membres de la communauté éducative. Il fallait prendre le temps de l'analyse, savoir combien d'enfants nous pouvions accueillir dans chaque classe et comment réaménager les salles de cours. Ce temps était nécessaire pour assurer, dans de bonnes conditions, une rentrée au 2 juin dernier. Nous

« Je préfère qu'on me reproche d'être trop sévère que trop laxiste »

serons toujours sur une ligne d'exigence. Même si elle est astreignante, même si elle est pénible, je ne dérogerai pas à cette règle. Ce sera toujours vrai dans l'avenir si nous ne sommes pas encore sortis de l'épisode épidémique ou s'il devait reprendre. Je préfère qu'on me reproche d'être trop sévère que trop laxiste, c'est aussi simple que ça. Quand la santé publique est en jeu, il n'y a pas d'hésitation à avoir.



© Julien Piffaut - 2 juin 2020

« La priorité était la sécurité des enfants mais également celle des membres de la communauté éducative »

Objectif Chalon : Lors de votre discours d'introduction, vous avez rappelé l'importance du rôle de la commune : son indépendance quant à la prise des décisions concernant la défense des intérêts de ses habitants. Comment avez-vous maintenu cet esprit de liberté au cours des dernières semaines ?

Gilles Platret : Il a fallu que nous inventions tout. Des directives étaient fixées nationalement, ce qui est tout à fait normal, mais elles devaient être adaptées selon le territoire. En réalité, chacun marchait sur du sable et on ne savait pas de quoi serait faite la semaine qui allait suivre. Cette situation a laissé aux élus locaux une latitude hors du commun. L'essentiel des décisions a été pris quotidiennement selon l'évolution des situations sanitaire et administrative. Le regret, c'est le manque de communication de la part de l'État sur les informations sanitaires. S'il y a bien eu un dialogue avec l'administration préfectorale, et en particulier avec Monsieur le sous-préfet, il y a eu très peu, sinon pas de dialogue avec l'Agence Régionale de Santé. Je ne suis pas le seul à m'en plaindre et ça ne peut pas continuer ainsi.

Secteur par secteur, l'ARS doit donner l'information aux élus car cela conditionne les décisions que ces derniers sont amenés à prendre. En conséquence, en matière de sécurité sanitaire, nous avons toujours été vers plus de rigueur que ce que demandait le gouvernement.



© Ville de Chalon - 8 mai 2020

« Dès le début du confinement, notre idée a été de constituer une réserve de bénévoles »

Objectif Chalon : Le mot d'ordre des semaines écoulées, c'est la solidarité ?

Gilles Platret : Elle s'est exprimée immédiatement puisque dès le début du confinement, notre idée a été de constituer une réserve de bénévoles. Nous pouvions voir monter sur les réseaux sociaux ce besoin des Chalonnais de s'investir. En très peu de temps, nous avons réuni plus de 200 bénévoles, c'était la première expression de cette solidarité. Cette réserve a notamment été sollicitée pour le service de portage de courses à domicile (voir page 10) ou la distribution de masques (voir page 8), qui a été très efficace. Distribuer 27 000 foyers en l'espace de 4 heures, ça ne s'est jamais fait. En réalité, il y a deux mots que je ne peux pas dissocier : solidarité et sécurité. La sécurité était l'objectif n°1, la solidarité a été le contrepoint de la pesanteur du virus.

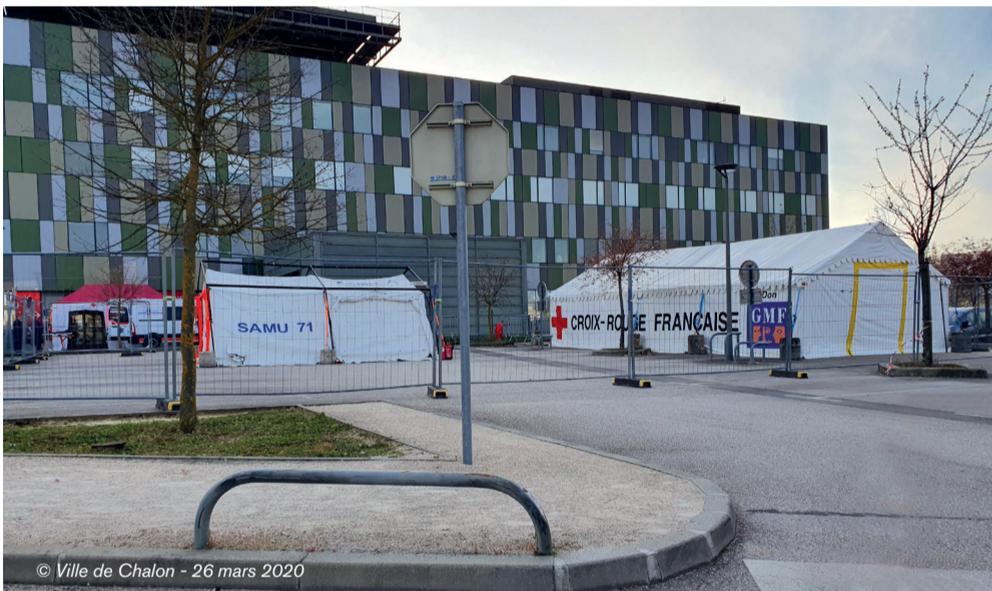
Objectif Chalon : Quel bilan dressez-vous de cette gestion de crise ?

Gilles Platret : Il est simple et je pense qu'aucun maire ne dira le contraire : si la commune n'avait pas été présente, à Chalon comme ailleurs, rien n'aurait pu se faire. Rien ! Nous avons constaté à quel point l'institution communale, au plus près du terrain, était le relais indispensable à la bonne application des directives nationales en période de crise. Cette crise a ramené la commune en première ligne. Ça ne veut pas dire que les autres institutions ou collectivités n'ont rien fait, loin de là, mais la commune a réussi à accompagner la population pendant deux mois. Il faut saluer la discipline de chacun puisque les règles du confinement ont été très largement respectées. On a eu besoin de la commune, il faut que demain l'État lui conserve la considération qu'elle mérite pour continuer à agir au plus près des besoins de la population.



Objectif Chalon : L'épidémie a souligné un enjeu fort en matière de santé publique. L'un des piliers du projet mené par votre équipe consiste en une collaboration encore plus étroite avec l'hôpital. La période que nous traversons ne peut que renforcer cette volonté ?

Gilles Platret : On ne pensait pas si bien dire quand nous évoquions cet hiver les coopérations nécessaires entre la Ville et le centre hospitalier ! On a beaucoup travaillé avec l'hôpital ces dernières semaines, notamment en lui fournissant ce qui lui manquait : des masques, des surblouses, des combinaisons, etc. Au début de l'épidémie, le temps que le matériel arrive, la commune a pris sa part pour que l'hôpital puisse quand même fonctionner. Ça prouve à quel point le système hospitalier français doit être revu dans son mode de fonctionnement. Dans un concept de financement qui est étriqué et qui ne tient pas assez compte des besoins de santé du territoire, l'hôpital est asphyxié alors qu'il pourrait vivre beaucoup mieux au bénéfice de la santé publique. Nous le voyons dans le dossier de l'angioplastie : le besoin de santé est avéré et pourtant, la technostructure, à savoir la direction générale de l'ARS qui dépend directement du Ministère, bloque le dossier. Cela ne fait que souligner davantage le mérite de tous nos soignants que je veux chaleureusement saluer. La commune étant en charge de la sécurité au sens large de sa population, il est normal qu'elle soit en coopération avec l'hôpital pour l'aider, notamment dans l'installation d'un certain nombre de plateaux techniques nécessaires à la prise en charge des besoins de santé de la population. La commune a partie liée avec son hôpital public.

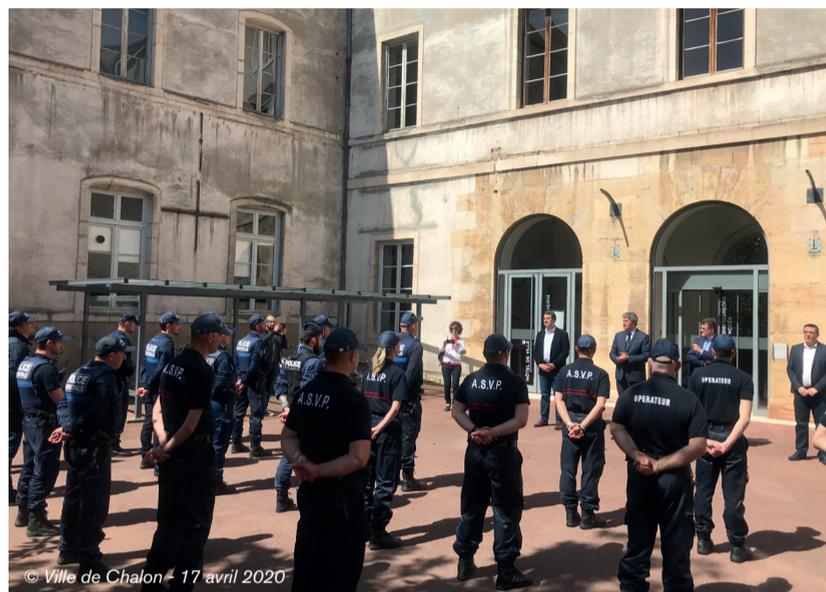


© Ville de Chalon - 26 mars 2020

« On a beaucoup travaillé avec l'hôpital ces dernières semaines, notamment en lui fournissant ce qui lui manquait »

Objectif Chalon : La municipalité aura également un rôle capital à jouer en matière de relance économique. Nos commerçants, artisans et entreprises locales ont particulièrement souffert. Comment les soutenir ?

Gilles Platret : Au cœur même de la crise, nous étions déjà aux côtés des commerçants. Nous les avons contactés pour savoir si les aides qui avaient été annoncées arrivaient bien et s'ils rencontraient des difficultés particulières. En prévision du déconfinement, nous leur avons fourni du matériel de protection sanitaire. Ensuite, dès les premiers jours du déconfinement, nous avons constitué un groupe d'échanges avec les représentants des commerçants. L'idée est de voir comment nous pouvons intervenir immédiatement mais également sur le temps long. La crise qui a secoué le commerce pourrait avoir des conséquences très fâcheuses pour toute l'économie locale, notamment si elle devait entraîner des fermetures de pas de porte. Sur un centre-ville par exemple, on sait très bien qu'il existe un effet d'entraînement quand des commerces ferment massivement. C'est un enjeu énorme qui m'a amené à prendre un certain nombre de mesures. Dès le début du mois de juin, nous avons instauré un système de stationnement gratuit pour une durée de 3h chaque jour. On permet aux clients de revenir en



© Ville de Chalon - 17 avril 2020

« Cette crise a ramené la commune en première ligne »

centre-ville sans souci de stationnement. C'est une mesure très coûteuse pour la collectivité, mais nous l'acceptons. Nous avons également décidé d'annuler pour cette année la taxe sur les publicités et les enseignes extérieures. Il en va de même des droits de place de façon générale, surtout pour nos cafetiers et restaurateurs qui ont souffert encore plus que les autres. Il y aura d'autres mesures sur le long terme mais nous devons prendre le temps de les définir avec les commerçants. Nous avons l'ambition de créer un plan d'accompagnement qui dure au moins une bonne année, sinon plus.

Objectif Chalon : Cette crise sanitaire fait-elle évoluer le projet que l'équipe municipale a présenté aux Chalonnais ?

Gilles Platret : Nous avons beaucoup travaillé pour rétablir les finances publiques au cours des six dernières années. Je suis heureux que nous l'ayons fait car sur cette année 2020, nous allons constater une baisse de recettes. Est-ce que ça remet en cause les axes du programme ? J'espère que non. Cela dit, nous sommes élus pour un projet mais aussi pour gérer le présent. Ce présent, c'est l'accompagnement de celles et ceux qui souffrent de la crise. S'il s'avère que celle-ci impose des révisions dans le programme ou des axes à accentuer nous le ferons et nous l'expliquerons. Nous ne sommes pas dans l'idéologie. Je suis prudent, mais je reste optimiste car il y existe une volonté partagée de continuer la transformation de Chalon. Il peut y avoir des ajustements en fonction de l'évolution de la situation économique et sociale, mais il n'y aura pas de rupture.

Objectif Chalon : Dans quelle mesure cette crise a-t-elle fait évoluer votre conception du rôle de maire ?

Il m'a semblé que dans ces moments de tension, le recours au maire était encore plus fort. On attendait beaucoup de moi et c'était légitime. L'utilisation des réseaux sociaux a permis un lien énorme entre la population et la municipalité. Pour être encore plus réactif, nous avons mis en place un nouveau compte Facebook, *Chalon Vous Répond*, afin d'apporter des réponses rapides aux interrogations des Chalonnais. Ça a été le moyen de créer encore plus de proximité et de réactivité. Nous l'avons également fait en passant chaque semaine des coups de fil à plus d'un millier de seniors chalonnais. Personnellement, cette période n'a fait que renforcer mon idée qu'il fallait absolument qu'un lien fort, direct et constant soit cultivé. Il y a besoin d'une relation personnelle avec le maire. La frustration qui est la mienne, c'est de ne plus saluer en faisant la bise ou en serrant la main. Cette relation que j'aime bien entretenir avec la population, ce contact direct, c'est ce qui me manque le plus. Mais les beaux jours reviendront, je suis optimiste.

« Ce contact direct avec la population, c'est ce qui me manque le plus »

La vie PENDANT L'ÉPIDÉMIE

La crise du Covid-19 a bouleversé le quotidien des Chalonnaises et des Chalonnais. Pour protéger tous les habitants et maintenir ses missions essentielles de service public, la Ville de Chalon a adapté son fonctionnement au jour le jour, en fonction de l'évolution permanente de la crise sanitaire. Face à cette situation épidémique, des mesures ont été prises pour freiner la propagation du virus, accompagner les personnes les plus fragiles, aider l'ensemble du personnel soignant et soutenir l'économie locale.



9 mai : distribution de masques aux Chalonnais

Lutter contre LA PROPAGATION DU VIRUS

UN MASQUE POUR TOUS LES CHALONNAIS

La question des masques de protection a été au cœur des préoccupations dès le début de la crise sanitaire.

Un mois avant le déconfinement, le Maire de Chalon affirmait sa volonté de doter chaque Chalonnais d'un masque de protection en tissu lavable. Mi-avril, 50 000 masques adultes et 10 000 masques enfants avaient ainsi été commandés auprès d'un atelier de fabrication parisien, par l'intermédiaire d'une entreprise implantée dans le Grand Chalon. Dès lors, un dispositif de distribution en plusieurs étapes a été établi.

Le vendredi 8 mai, une brigade de 170 personnes a distribué, sous enveloppe, un masque en tissu lavable dans chaque boîte aux lettres accessible de la Ville de Chalon. En quelques heures seulement, ce sont 27 000 masques qui ont ainsi été remis.

Dès le lendemain, les foyers composés de plus d'une personne pouvaient retirer des masques complémentaires auprès des 18 points de retrait disséminés sur l'ensemble de la commune. Cette distribution, organisée selon un tri alphabétique et des créneaux horaires dédiés, a permis à 4 620 Chalonnais de venir récupérer le nombre de masques nécessaires pour leur foyer. En complément de ces points de retrait, un drive auto et piéton a été organisé, du 9 au 13 mai, au Parc des Expositions. Accessible de 8h à 19h sans conditions particulières, ce drive a enregistré le passage de près de 1 000 visiteurs.

27 000

MASQUES ONT ÉTÉ
DISTRIBUÉS, LE VENDREDI
8 MAI, DANS LES BOÎTES
AUX LETTRES DE CHALON

La sécurité des personnes les plus fragiles et notamment de nos aînés étant une priorité absolue, des masques ont également été livrés par la Ville aux résidences Esquilin, Béduneau, Les Hironnelles, Jean-André-Lauprêtre et Roger-Lagrange. À l'heure d'écrire ces lignes, le port du masque demeure obligatoire à l'intérieur de la totalité des bâtiments municipaux, pour accéder aux marchés de plein air et pour emprunter les transports en commun. Il est par ailleurs fortement conseillé de le porter sur l'ensemble de l'espace public pour protéger sa santé et celle des autres.



10 mai : distribution de masques au drive du Parc des Expositions

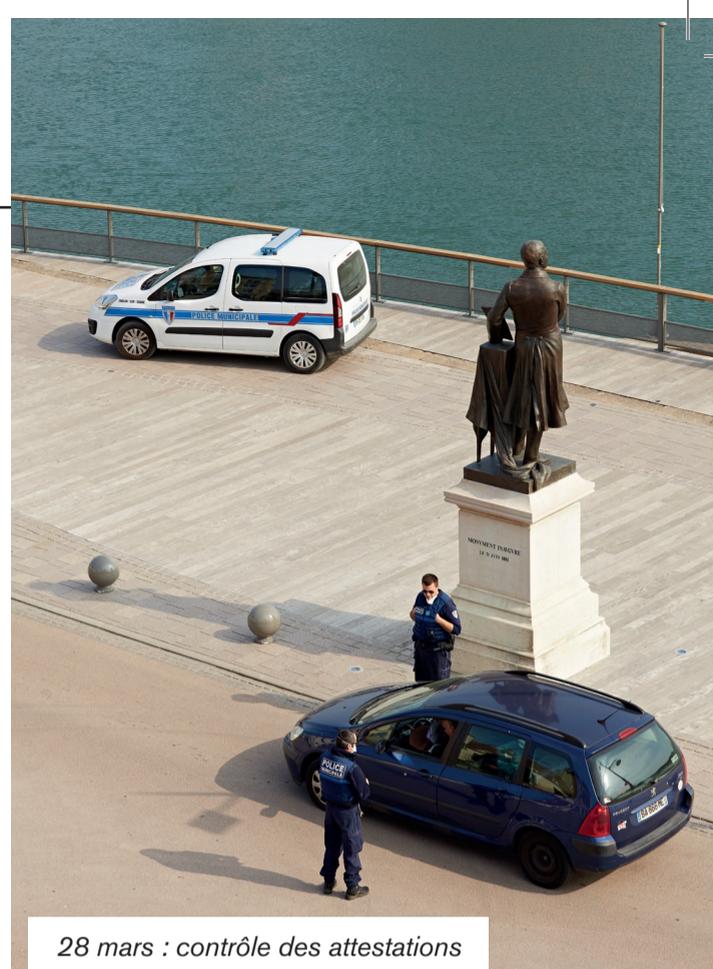
DES MESURES POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

La Police municipale a été mobilisée sur le terrain 7 jours sur 7 afin de faire respecter les règles instaurées pour préserver la santé de toutes et de tous.

Aux premiers jours du confinement, avec pour seule volonté d'agir efficacement contre la propagation du virus, la Ville de Chalon a décidé de fermer par arrêté municipal les parcs et jardins publics tout en interdisant toute circulation sur certaines portions de la ville (berges et quais de Saône, presque île et lac des Prés Saint-Jean, esplanade et marches du Port Villiers, les voies vertes et coulée verte).

Dès le 17 mars, la Police municipale avait été réorganisée afin d'assurer une présence sur le terrain 7 jours sur 7. Dans un premier temps, il s'agissait pour les agents de contrôler le respect des règles

obligatoires pendant le confinement, notamment la possession et l'usage des attestations de déplacement. Lors de ces missions, près de 14 000 contrôles ont été effectués et 1 049 procès-verbaux et procédures ont été dressés. Après le 11 mai et le déconfinement, ces missions ont évolué pour se concentrer sur la surveillance des marchés de plein air et des rassemblements limités à 10 personnes, le contrôle du port de masque au sein des lieux où celui-ci était rendu obligatoire ou encore le contrôle du respect des interdictions de certains lieux publics (parc et jardins, quais et berges de la Saône, coulée verte, etc.).



28 mars : contrôle des attestations de déplacement

UN SERVICE PUBLIC MAINTENU EN PERMANENCE

Les missions essentielles de la collectivité ont été remplies pendant toute la durée de l'épisode épidémique.



25 mars : le service propreté urbaine continue de nettoyer les rues

Dès les premières heures du confinement, la priorité de la Ville de Chalon a consisté à s'organiser de manière à pouvoir assurer l'ensemble des missions essentielles qui lui sont dévolues. Tous les services municipaux ont donc été réorganisés pour continuer à fonctionner, même si bon nombre ne pouvaient logiquement plus recevoir de public. L'État civil a enregistré les naissances et les décès, les procédures d'urbanisme ont continué d'être instruites et les rues ont été nettoyées sans dégradation du service.

Surtout, la municipalité a tout mis en œuvre pour rester au plus près de ses habitants. Tout au long de cette crise sanitaire, nombreux ont été les Chalonnais à se poser des questions légitimes sur les règles et conditions qui encadraient notre quotidien. Pour mieux y répondre, la Ville de Chalon a mis à disposition un numéro vert (0 8000 71100) dédié à tout renseignement d'ordre général. Grâce à l'appui d'agents de la collectivité venus en renfort sur cette mission, près d'un millier d'appels concernant l'épidémie et ses conséquences au quotidien ont pu être traités. Dans cette même volonté d'apporter des réponses concrètes aux Chalonnaises et aux Chalonnais, la Ville de Chalon a créé un compte Facebook (Chalon vous répond) où toutes les questions pouvaient être posées par les habitants. En complément de ces outils, tous les supports de communication de la Ville, en particulier son site internet et sa page Facebook, ont été régulièrement mis à jour pour informer des mesures à prendre et des règles à respecter en fonction de l'évolution des consignes gouvernementales.

UN RETOUR À L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ

La Ville de Chalon a refusé de précipiter sa rentrée scolaire. Elle a pris le temps de réorganiser ses 38 écoles pour accueillir enfants et personnels dans des conditions sanitaires très strictes, dès le 2 juin.

Au début du mois de mai, le gouvernement actait le retour à l'école au 11 mai. Estimant que les conditions nécessaires n'étaient alors pas remplies pour envisager une rentrée scolaire qui garantirait la santé des enfants, des enseignants et des agents de la Ville qui œuvrent dans les écoles, le Maire de Chalon, Gilles Platret, décidait de repousser cette échéance afin de prendre le temps d'évaluer, classe par classe, les réelles capacités d'accueil. Pendant une semaine, les services de la Ville ont donc été mobilisés pour visiter chaque établissement et réorganiser, en présence des directeurs d'école et des enseignants, les différents espaces dans les écoles. La méthode appliquée par la Ville a consisté dans l'application stricte des préconisations de réouverture des établissements scolaires, telles qu'elles ont été édictées par le protocole sanitaire national.

Après évaluation de ces conditions d'accueil, il a été acté que sur les 3 766 élèves (maternelles et élémentaires) fréquentant les écoles de Chalon, 1 022 enfants pouvaient être accueillis (273 enfants sur 1 419 élèves de maternelles et 749 enfants sur 2 347 élèves d'élémentaires). Dans la limite de ces places disponibles, les enfants des familles volontaires ont pu reprendre le chemin de l'école le 2 juin dernier. Le nombre de places



2 juin : rentrée scolaire à l'école Rives de Saône

disponibles pouvant être inférieur au nombre d'élèves susceptibles de reprendre l'école, il appartenait alors à l'Éducation nationale de déterminer les enfants prioritaires.

La reprise des activités scolaires a été effectuée dans des conditions d'accueil répondant à cinq principes généraux : le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et du matériel et l'information des personnes concernées.

DOSSIER

28 avril : portage de courses à domicile par un membre du réseau de bénévoles



L'accompagnement DES PERSONNES FRAGILES

ESSENTIELS BÉNÉVOLES

La première mesure solidaire de la crise sanitaire fut la création par la Ville de Chalons d'une réserve de bénévoles, une aide précieuse pour mener à bien les différentes initiatives mises en place pendant l'épidémie.

La solidarité à l'égard des plus faibles et des plus fragiles demeurant une priorité, plus encore durant cette période difficile, le Maire de Chalons, Gilles Platret, décidait au premier jour du confinement de créer une réserve de bénévoles. Après quelques jours seulement, près de 200 volontaires s'étaient manifestés auprès de la municipalité pour intégrer cette réserve dont la première mission consista à assurer la continuité de l'activité des associations caritatives en remplaçant les bénévoles empêchés d'exercer leurs missions.

Le besoin en bonne volonté étant de plus en plus conséquent à mesure que s'amplifiait la crise sanitaire, les bénévoles de la réserve ont rapidement prêté main forte lors de plusieurs actions menées par la municipalité, à commencer pour la livraison de

courses à domicile. Destiné aux personnes âgées, fragiles, handicapées ou ne pouvant pas se déplacer, ce service a permis aux bénéficiaires de contacter la mairie, par mail ou téléphone, afin de communiquer leurs listes de courses. La Ville sollicitait alors l'un de ses bénévoles afin qu'il fasse les achats nécessaires auprès des enseignes partenaires avant de les livrer au domicile du bénéficiaire, le tout en respectant les consignes sanitaires et les gestes barrières. Comme imaginé lors de la création de ce service au mois d'avril, nos aînés ont été les plus nombreux à solliciter ce portage de courses à domicile, un service qui leur a permis de conserver un lien avec l'extérieur, sans pour autant prendre le risque de sortir de chez eux.

Dans l'éventail de leurs missions, les bénévoles ont également joué un rôle capital dans la distribution en boîtes aux lettres des masques destinés aux Chalonnaises et aux Chalonnais (voir page 8).

LES FAMILLES CHALONNAISES ACCOMPAGNÉES

Pour répondre à toutes les questions et aborder les soucis liés à la famille pendant la crise du Covid-19, une écoute 7 jours sur 7 a été mise en place.

Pendant la période de confinement, les structures de soutien à la parentalité de Chalons et du Grand Chalons se sont mobilisées pour venir en aide aux parents parfois confrontés à des moments complexes. Des personnels de la Maison de la Famille, des Maisons de quartier, de la Direction petite enfance du Grand Chalons, ainsi que des bénévoles de l'association la Pomme verte, ont assuré la continuité de l'accompagnement des familles du territoire.

La Maison de la Famille est ainsi restée joignable du lundi au dimanche, de 9h à 18h, pour toute question sur le quotidien avec les enfants (activités, suivi scolaire, disputes, questions des enfants...) et les relations au sein de la famille (tensions, communication...). Selon le sujet, la Maison de la Famille a pu apporter une réponse ciblée ou orienter les familles vers le service, l'institution ou la ressource la plus adaptée.

Le service Social de la Ville de Chalons, qui a pour missions l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes relevant de sa compétence, a continué d'exercer un accueil téléphonique quotidien (03 85 90 50 15) afin d'apporter des réponses d'ordre social adaptées aux demandes et besoins des Chalonnais.



UNE MUNICIPALITÉ AU PLUS PRÈS DE SES AÎNÉS

Au plus fort de l'épidémie, le service aux aînés a constitué une obligation absolue de santé publique.

Aussitôt le confinement instauré, la Ville de Chalon a contacté par téléphone tous les Chalonnais qui avaient déjà eu contact avec la Maison des Seniors. Par ailleurs, la municipalité a pris attache avec tous les aînés recensés dans le cadre du plan canicule. Chaque semaine, ce sont ainsi plus de

1 000
PERSONNES APPELÉS
CHAQUE SEMAINE

1 000 personnes qui ont été appelées par la mairie. Tout en contribuant à briser l'isolement et la solitude, ce contact régulier a permis aux services de la Ville de répondre directement à toutes les interrogations de nos seniors. Un certain nombre de ces personnes âgées n'ayant pas

répondu au téléphone, des agents se sont déplacés à leur domicile pour prendre de leurs nouvelles ou en demander à leurs voisins les plus proches.

En parallèle de ces appels téléphoniques, un courrier du Maire a été adressé à tous les Chalonnais de plus de 75 ans, soit près de 5 000 personnes. Au-delà de rappeler toutes les mesures de protection à adopter en période de confinement, ce courrier visait à informer les destinataires de la présence de la Maison des Seniors pour les cas informer et les aider.

Grâce notamment aux visites de prévention effectuées par les agents de la Police municipale, un lien permanent a été maintenu avec les pensionnaires des résidences-autonomie Esquilin et Béduneau. Dans ces deux foyers, alors que les visites physiques sont longtemps restées impossibles, la Ville a organisé un service de visioconférence pour que les résidents puissent communiquer avec leurs proches de manière interactive, parfois jusqu'à plusieurs milliers de kilomètres de distance. Ce système numérique, idéal quand les déplacements des proches s'avèrent compliqués, sera maintenu au-delà de la crise sanitaire.



27 avril : service de visioconférence pour les résidents des foyers-autonomie

COVID-19

CHALON SE MOBILISE

VIOLENCES INTRA-FAMILIALES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Victime ou témoin ? Agissez !

En période de confinement, le risque de violences envers les femmes et les enfants est accru, alors que les signalements sont plus difficiles à réaliser avec les victimes.

DIFFÉRENTS OUTILS POUR APPELER À L'AIDE :

0800 800 071
APPEL GRATUIT 7J/7, 24H/24H DEPUIS UN POSTE FIXE OU UN MOBILE



réseau.vif@chalonsursaone.fr
ou sur le formulaire en ligne www.chalon.fr

Après de votre pharmacien, en toute confidentialité

En cas d'urgence, contactez la Police Nationale, 7j/7j, 24h/24h

VIGILANCE CITOYENNE : si vous entendez des cris ou des coups chez vos voisins, n'hésitez pas à appeler la police. Soyons toutes et tous responsables et solidaires des plus vulnérables.



UN RÉSEAU VIF RENFORCÉ

Face à la crainte d'une recrudescence des violences intra-familiales pendant le confinement, la Ville de Chalon a déployé de nouveaux outils de signalement et de protection.

En créant son réseau VIF en 2016, la Ville de Chalon a fait de la lutte contre les violences familiales une priorité absolue. Déterminé à apporter une réponse adaptée et immédiate à chacune des victimes, le réseau chalonnais met à disposition un numéro vert unique en Saône-et-Loire, joignable 24h/24h et 7j/7j : le 0800 800 071 (appel gratuit). Au bout du fil, une coordinatrice assure conseils et accompagnement tout en orientant les victimes vers les professionnels du réseau et les aides qui pourront assurer leur sécurité (conseils juridiques, aide financière ou matérielle, soutien psychologique et médical, etc).

Le recours au numéro vert pouvant se révéler plus compliqué en période de confinement, le réseau VIF a été adapté afin que les personnes qui se sentiraient en danger puissent également le contacter par mail (reseau.vif@chalonsursaone.fr) ou via un court formulaire à remplir sur le site de la Ville de Chalon.

Comme pour le numéro vert, la coordinatrice du réseau a pu prendre en charge les demandes des victimes dans les plus brefs délais.

Pour accompagner la hausse des signalements, le nombre de logements permettant l'accueil des personnes menacées a été augmenté de 2 à 5.

Pour élargir les possibilités de signalement et une prise en charge rapide des victimes, la municipalité s'est également appuyée sur les pharmaciens. Tout au long du confinement, les victimes pouvaient se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile afin que celle-ci puisse donner l'alerte auprès des forces de l'ordre.

3 avril : diffusion d'une nouvelle campagne de sensibilisation du réseau VIF

Le soutien À L'ÉCONOMIE LOCALE



25 mai : campagne
d'affichage en faveur des
commerçants chalonnais

DES MARCHÉS ENTIÈREMENT REPENSÉS

Pendant les premières semaines de la crise sanitaire, la Ville de Chalon a œuvré afin de favoriser la mise en relation entre les producteurs et les consommateurs. Une fois le déconfinement acté, les marchés ont été réorganisés pour répondre aux exigences sanitaires.

Le confinement ayant conduit à l'annulation des marchés alimentaires en mars puis en avril, la Ville de Chalon est venue en soutien des agriculteurs, maraîchers et producteurs locaux en les aidant à écouler leurs productions. Dans un premier temps, la municipalité a contacté de nombreux producteurs afin de mettre à disposition sur www.chalon.fr une liste de professionnels proposant leurs produits en vente directe ou en livraison. Par ailleurs, la Ville est intervenue auprès des petites et grandes surfaces alimentaires afin qu'elles fassent appel, dans la mesure du possible, à ces mêmes producteurs.

Du 20 avril au 10 mai, pour permettre aux Chalonnais de s'approvisionner en produits frais via des circuits courts, l'Office de tourisme a accueilli des producteurs locaux du lundi au samedi, de 8h à 12h. Fruits et légumes, viandes, volailles, fromages, miel et confitures... deux producteurs différents ont été accueillis chaque jour afin de permettre à un maximum de professionnels de proposer leurs produits. L'agencement des lieux, l'amplitude horaire et l'application des mesures sanitaires ont permis d'assurer un flux régulier et sécurisant.



20 avril : producteurs locaux à l'Office de tourisme



24 mai : marché sur le boulevard de la République

REPRISE DES MARCHÉS EN TOUTE SÉCURITÉ

À partir du 13 mai, l'organisation des marchés de la commune a pu reprendre avec des accès strictement réglementés pour assurer la sécurité sanitaire. Les marchés ont été barriérés afin d'en contrôler l'affluence, des entrées et sorties ont été matérialisées et le port du masque a été rendu obligatoire. Afin que les clients ne touchent pas les produits et ne se servent pas directement, un espace infranchissable entre les consommateurs et l'étal de chaque commerçant a été délimité. Concernant le marché alimentaire du dimanche matin, habituellement organisé dans la rue aux Fèvres et sur la place Saint-Vincent, il a été relocalisé sur le boulevard de la République afin que les espaces entre les étals et la distanciation physique entre chaque client puissent être respectés. À l'heure d'écrire ces lignes, ces mesures restaient en vigueur afin de ne pas favoriser la propagation du virus.



DES MESURES POUR RELANCER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Dès les premiers jours de l'épidémie, la Ville de Chalon a marqué activement son soutien aux commerçants.

Les commerçants et artisans chalonnais ont été frappés de plein fouet par la fermeture obligatoire de leurs boutiques ou la suspension de leurs activités professionnelles. Pendant la crise sanitaire, le Maire de Chalon a organisé des points réguliers de situation avec les associations de commerçants afin de comprendre au mieux leurs difficultés et, surtout, de réfléchir aux solutions capables de les soulager en ces temps compliqués. La première mesure consista à geler les droits de place et les taxes sur l'espace public pour les entreprises concernées. La perception de la Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) a également été suspendue pour l'ensemble des entreprises chalonnaises. Début juin, il a été proposé aux restaurateurs et cafetiers disposant de terrasses de pouvoir les agrandir temporairement lorsque les conditions d'accès, de sécurité et de circulation le permettaient.

UNE COMMUNICATION CIBLÉE

À partir du lundi 18 mai, une campagne de publicité encourageant les habitants à privilégier leurs commerces de proximité a été diffusée dans l'ensemble de la ville. Des clips vidéo témoignant de l'attractivité des commerces chalonnais, mais aussi de leur sérieux quant à l'application des règles sanitaires, ont été diffusés sur la page Facebook de la Ville de Chalon. Dans les jours et les semaines à venir, de nouveaux supports de communication mettront en valeur les formidables atouts que possèdent nos commerçants locaux. Sur le long terme, d'autres mesures de soutien (animation du centre-ville, accompagnement de la clientèle, etc.) devraient voir le jour. Afin que celles-ci répondent correctement à la problématique de la relance de l'activité commerciale, la municipalité veut prendre le temps de les définir au mieux avec les commerçants.

DES COMMERÇANTS MIEUX PROTÉGÉS

Pendant et après le confinement, la municipalité a accompagné l'ouverture des commerces chalonnais en les équipant gratuitement de dispositifs de protection.

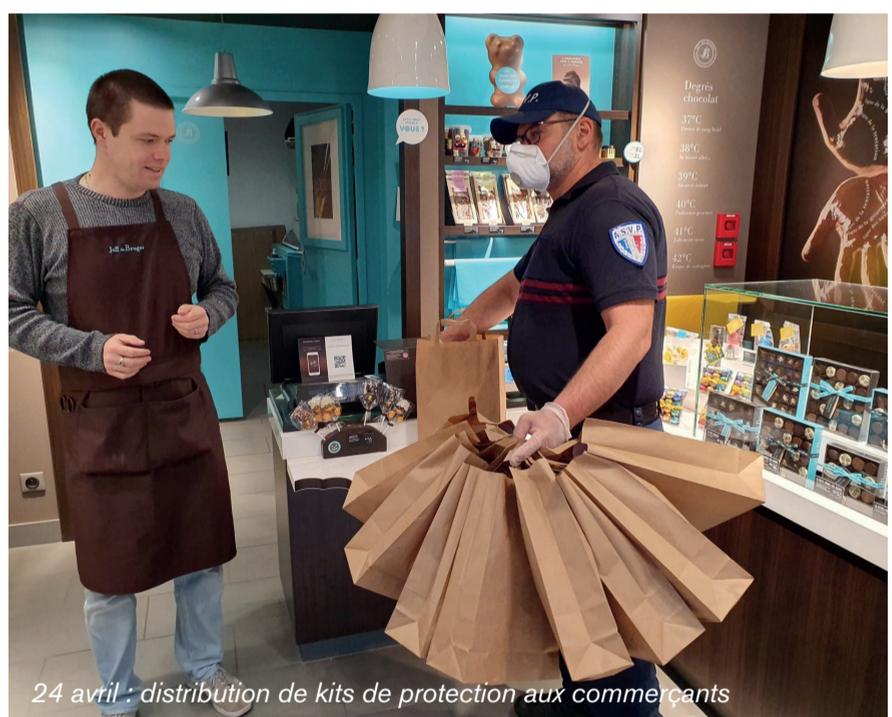
De nombreux commerces sont restés ouverts pendant toute la période de confinement afin que les Chalonnais puissent se procurer les produits de première nécessité. Pour aider ces commerçants à appliquer les mesures sanitaires nécessaires au cours de cette période, du personnel de la municipalité et des Agents de Surveillance de la Voie Publique se sont rendus dans leurs boutiques afin de distribuer des kits incluant plusieurs outils de protection (masques, gants, gel hydroalcoolique, visière de protection).

À l'approche de la première phase du déconfinement, ces mesures ont été élargies à destination de tous les commerçants chalonnais s'appêtant à redémarrer leur activité professionnelle.

Entre le 7 et le 11 mai, un drive réservé aux professionnels du commerce a été organisé sur le parking de la Maison des Vins. Au total, près de 500 commerçants sont venus retirer un kit de protection et des outils de signalétique nécessaires à la réorganisation de leurs boutiques.

500

KITS DE PROTECTION
DISTRIBUÉS AUX
COMMERÇANTS



3 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT

Afin de soutenir la relance de l'activité commerciale chalonnaise après le déconfinement, le stationnement de surface est resté gratuit jusqu'au 31 mai. Depuis le 2 juin, pour permettre aux clients d'accéder facilement aux commerces tout en favorisant une certaine rotation des véhicules, la Ville de Chalon a décidé de porter à trois heures la plage horaire gratuite du stationnement de surface, contre 30 minutes auparavant. Ces trois heures gratuites se cumulent avec les deux heures non payantes entre 12h et 14h. Après trois heures de stationnement, la grille tarifaire habituelle s'applique (1h : 1,30€, 2h : 2,60€). Le stationnement reste gratuit les dimanches et jours fériés.



L'aide AUX SOIGNANTS

6 mai : service
minimum d'accueil à
l'école Anne-Frank

ACCUEILLIR LES ENFANTS DU PERSONNEL SOIGNANT

La Ville de Chalon a organisé un service quotidien de garde afin d'aider les personnels soignants à exercer leurs missions.

À l'annonce du confinement, les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ont été confrontés à la nécessité de faire garder leurs enfants pour pouvoir se rendre au travail et protéger la population. Écoles et crèches étant fermées, la municipalité, en lien avec l'Éducation Nationale, a mis en place un service minimum d'accueil gratuit.

En période scolaire, la garde des enfants s'est effectuée de 7h30 à 19h sur quatre écoles de la commune : Anne-Frank, Jean-Lurçat, Laënnec et Vivant-Denon. Un accueil était également assuré tous les

mercredis, samedis et dimanches à l'école Anne-Frank. Au total, 100 enfants de 75 familles différentes ont bénéficié de ce service. Pendant les vacances de printemps, 48 enfants de 35 familles ont profité de l'accueil organisé du lundi au dimanche à l'école Anne-Frank et au Pôle Jeunesse.

Entre les animateurs des services Jeunesse et Vie Scolaire et les ATSEM, le service d'accueil a sollicité 90 agents de la collectivité, une mobilisation indispensable pour soulager toutes les personnes impliquées en première ligne.

DU MATÉRIEL POUR L'HÔPITAL

En manque de moyens matériels au début de la crise sanitaire, le centre hospitalier William-Morey a pu bénéficier de plusieurs dotations de la Ville.

Cette crise sanitaire sans précédent a parfois incité la municipalité à déborder du cadre de ses compétences habituelles. Ce fut le cas quand, dès les premiers jours du confinement, la commune s'est substituée à l'État pour fournir à l'hôpital une partie du matériel indispensable dont il avait besoin. Au mois de mars, plus de 3 000 masques FFP2 ont ainsi été livrés aux soignants. Par ailleurs, la Ville de Chalon s'est rapprochée d'industriels de la région afin de faire confectionner 1 300 surblouses et autant de combinaisons de protection.

Sur un tout autre registre, la municipalité a œuvré en étroite collaboration avec le centre hospitalier afin de réaliser trois vidéos de sensibilisation et de prévention à destination de la population. Ces vidéos, tournées avec plusieurs membres du personnel soignant de l'hôpital, ont totalisé près de 70 000 vues sur les réseaux sociaux.

En dehors de l'hôpital, médecins et professionnels de santé (infirmières libérales, kinésithérapeutes) de Chalon ont également pu compter sur le soutien de la collectivité qui, une fois par semaine, a organisé la distribution gratuite de masques FFP2 et chirurgicaux. À la fin du mois de mai, plus de 7 130 masques de protection avaient ainsi été délivrés à ces professionnels.

10 000
MASQUES OFFERTS
AUX SOIGNANTS





Votre nouvelle ÉQUIPE MUNICIPALE

Le 15 mars 2020, malgré la mise en place de conditions sanitaires exigeantes en raison de la crise du Covid-19, plus de 9 700 Chalonnaises et Chalonnais se sont rendus aux urnes pour désigner le nouveau Maire de Chalon. Au soir de ce premier tour des élections municipales 2020, la liste « En avant Chalon », menée par Gilles Platret, est arrivée en tête avec 52,93% des suffrages exprimés, récoltant ainsi 34 sièges au nouveau conseil municipal.

Deuxième du scrutin, la liste « Bien Vivre à Chalon 2020 », menée par Mourad Laoues, a comptabilisé 13,94% des suffrages pour 3 sièges au conseil municipal. La liste menée par Nathalie Leblanc, « Cultivons Chalon », a totalisé 12,48% des voix, un chiffre synonyme de 3 sièges au conseil. En quatrième position, « Chaque Jour Chalon », liste menée par Isabelle Dechaume, a cumulé 8,44% des suffrages pour 2 sièges au conseil municipal. Le dernier siège est occupé par Alain Rousselot-Pailley, tête de liste « Ensemble Chalon », qui a cumulé 6,34% des voix. Les listes « Ensemble pour Chalon » et « Lutte Ouvrière - Faire Entendre le Camp des Travailleurs », respectivement menées par Franck Diop et Pascal Dufraigne, ont totalisé 3,36% et 2,48% des suffrages.

Compte-tenu du confinement de la population, la première séance du nouveau conseil municipal n'a pu se dérouler dans les jours suivants les élections.

C'est finalement le 23 mai dernier, dans une salle du conseil remaniée afin de respecter la distanciation physique entre les personnes, que s'est tenu le conseil municipal d'installation chargé d'élire le maire de notre ville et ses adjoints. À l'issue du vote, Gilles Platret a été réélu maire de Chalon avec 34 voix sur 43 (9 abstentions). Cette séance d'installation se déroulant à huis clos en raison de l'épidémie, les habitants de Chalon ont pu la suivre en direct grâce à une diffusion vidéo organisée sur la page Facebook de la Ville de Chalon et son site internet.



23 mai : séance d'installation du conseil municipal



GILLES PLATRET
Maire de Chalon-sur-Saône

LES ADJOINTS AU MAIRE



HERVÉ DUMAINE
Premier adjoint au
maire en charge de la
sécurité, des finances
et de l'administration
générale



AMELLE DESCHAMPS
Adjointe en charge des
affaires scolaires



BRUNO LEGOURD
Adjoint en charge des
affaires sanitaires et
sociales



**BÉNÉDICTE
MOSNIER**
Adjointe en charge
de la culture



JOHN GUIGUE
Adjoint en charge
de la relance du
commerce et de
l'animation



VALÉRIE MAURER
Adjointe en charge
des affaires familiales
et de la démocratie
locale



MAXIME RAVENET
Adjoint en charge
du monde associatif
et du développement
de la e-administration



**FRANÇOISE
CHAINARD**
Adjointe en charge
de l'espace public



PHILIPPE FINAS
Adjoint en charge
des sports



ÉVELYNE LEFEBVRE
Adjointe en charge
des espaces verts et
du développement
durable



**JEAN-MICHEL
MORANDIÈRE**
Adjoint en charge
de la jeunesse et
de la vie des
quartiers



**SOPHIE
LANDROT**
Adjointe en charge
de l'urbanisme et
du logement

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



**SÉBASTIEN
MARTIN**



**VÉRONIQUE
AVON**

Conseillère
délégée
Animation
commerciale



**ISABEL
PAULO**

Conseillère
délégée
Actions en
direction
des jeunes



**FABRICE
FARADJI**

Conseiller
délégé
Grands
équipements
sportifs



**BRUNO
ROCHETTE**

Conseiller
délégé
Relations avec
les associations
sportives



**PIERRE
CARLOT**

Conseiller
délégé
Relations avec
les bénévoles
associatifs



**DOMINIQUE
ROUGERON**

Conseillère
délégée
Personnes âgées
Accompagnement
du handicap



**ELISABETH
VITTON**

Conseillère
chargée de
mission
Lien social et
insertion dans
les quartiers
Saint-Jean



**LAURENCE
FRIEZ**

Conseillère
chargée de
mission
Lien social et
insertion dans
les quartiers
de l'ouest
chalonais



**AGATHE
RUGA**

Conseillère
chargée de
mission
Accompagnement
des Chalonnais
aux usages du
numérique



**EMMANUELLE
DUPUIT**

Conseillère
chargée de
mission
Renforcement
de la brigade
« Ville propre »



**ANNIE
LOMBARD**

Conseillère
chargée de
mission
Création d'un
festival des
cuisines du
monde



**M'HAMED
BENTEKEYA**

Conseiller
chargé de
mission
Opération
« Un voyage-
découverte pour
chaque écolier »



**DOMINIQUE
MELIN**

Conseillère
chargée de
mission
« Madame Vélo »
(développement
de l'usage
urbain des
deux-roues)



**PAUL
THEBAULT**

Conseiller
chargé de
mission
Suivi des
délégations de
service public
et commission
de sécurité



**MATTHIEU
VARON**

Conseiller
chargé de
mission
Création de la
plateforme
d'entraide et
de services
entre Chalonnais



**RÉGIS
CLERC**

Conseiller
chargé de
mission
Relations avec
les partenaires
économiques
de la Ville



**BENOÎT
MORGANTE**

Conseiller
chargé de
mission
Suivi de la
rénovation de
la salle Marcel-
Sembat et
du Clos
Bourguignon



**FRANÇOISE
VAILLANT**

Conseillère
chargée de
mission
Création
du permis
de végétaliser
en pied
d'immeuble



**SERGE
ROSINOFF**

Conseiller
chargé de
mission
Mémoire et
monde
patriotique



**MONIQUE
BRÉDOIRE**

Conseillère
chargée de
mission
Développement
des actions pour
le bien-être
animal en milieu
urbain

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



**MOURAD
LAOUES**



**AMANDINE
LIGEROT**



**CHRISTOPHE
REGARD**



**NATHALIE
LEBLANC**



**SÉBASTIEN
LAGOUTTE**



**FRANCINE
CHOPARD**



**DIDIER
DE CARLI**



**CÉCILE
LAMALLE**



**ALAIN
ROUSSELOT-PAILLEY**

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

CHALON, EN PREMIÈRE LIGNE

Depuis la fin du mois de février, la Ville de Chalon-sur-Saône s'est tout entière mobilisée pour protéger et accompagner l'ensemble des Chalonnais dans le cadre de la crise sanitaire. Lors du confinement, les services de la Ville ont été totalement réorganisés pour continuer d'assurer les missions essentielles de service public. De nombreuses mesures ont été prises et de nouveaux services ont été créés afin de répondre aux besoins inédits qui se multipliaient. Au chevet des plus fragiles, nos services ont appelé chaque semaine plus de 1300 seniors chalonnais pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer qu'ils ne manquaient de rien. Si personne ne décrochait lors du premier appel, nos agents se déplaçaient pour vérifier que tout allait bien. Les décisions prises par Gilles Platret et son équipe lors de cette période n'ont répondu qu'à un seul objectif : assurer coûte que coûte notre sécurité sanitaire collective. C'est pour cette raison que nous avons, entre autres, doté chaque Chalonnais d'un masque en tissu lavable et réutilisable avant le 11 mai, jour du déconfinement. Nous avons également mis en place, grâce à la création d'une réserve bénévoles, un service de portage de courses à domicile pour éviter aux plus fragiles de sortir de chez eux. Aujourd'hui, bien que le plus dur semble derrière nous, il est essentiel que nous restions vigilants et continuions d'appliquer de façon stricte les gestes barrières, tout en retrouvant progressivement une vie sociale, professionnelle et familiale plus épanouie. Petit à petit, le retour à une certaine normalité laisse entrevoir les dégâts économiques nés de cette crise sanitaire.

Au début du confinement nous avons pris contact avec les commerçants chalonnais pour leur proposer notre aide et les accompagner dans cette épreuve sans précédent. Dès le mois de mars, nous avons annulé la perception des droits d'occupation du domaine public et de la taxe locale de publicité extérieure (TLPE). Début mai, nous avons équipé les commerces en matériel sanitaire afin qu'ils puissent rouvrir leurs portes en toute sécurité. Aujourd'hui, nous travaillons ensemble à créer les conditions d'une relance économique locale par la mise en place de plusieurs opérations commerciales d'envergure, la première consistant à offrir trois heures de stationnement de surface gratuit.

Si la Ville de Chalon-sur-Saône a pu jouer pleinement son rôle dans la gestion de cette crise au plus proche de sa population, c'est parce qu'elle a pu s'appuyer sur le sens premier qu'ont ses agents de l'intérêt général et leur préoccupation constante de la continuité du service public.

À nos agents ainsi qu'à l'ensemble des personnels soignants, forces de l'ordre et autres personnels qui étaient en première ligne pendant la crise, nous exprimons notre plus grande reconnaissance.

Nous le faisons également, du fond du cœur, à l'ensemble des Chalonnaises et des Chalonnais qui nous ont accordé leur confiance dès le premier tour des élections, le 15 mars dernier.

LES ÉLUS DE BIEN VIVRE À CHALON 2020

La crise sanitaire avec ses conséquences économiques et sociales a bouleversé notre quotidien. Face à l'urgence, nous devons certes réparer, mais aussi préparer l'avenir pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Réinventer une société qui protège, garante d'emplois pérennes grâce la conversion écologique de l'économie, seule capable d'amortir les chocs. Alors que le tissu économique local est, avec le monde de la culture, fortement touché, nous devons faire preuve d'audace pour soutenir le commerce de proximité et les circuits-courts. Nous proposons ainsi la création d'une monnaie locale, la transformation des axes routiers et stationnements à proximité des bars/restaurants en zones piétonnes et cyclables, et enfin l'augmentation de la part des produits bio et locaux dans la restauration collective.

LES ÉLUS DE CULTIVONS CHALON

Le scrutin de mars dernier a donné à la liste Cultivons Chalon trois sièges de conseillers municipaux.

Nous sommes honorés de représenter au sein du Conseil municipal les Chalonnaises et Chalonnais qui nous ont accordé leur confiance et d'y porter les valeurs d'humanisme, de solidarité, de laïcité, de progrès démocratique, écologique et social. Lors des six prochaines années, nous défendrons avec force ces valeurs ainsi que l'intérêt général et les services publics. Nous accorderons une attention particulière aux services proposés par notre collectivité à nos concitoyens et aux conditions de travail des agents de la Ville qui concourent à leur bon fonctionnement.

Nathalie Leblanc, Sébastien Lagoutte, Francine Chopard

LES ÉLUS DE CHAQUE JOUR CHALON !

Nous tenons à remercier, les électeurs(trices) qui nous ont accordé leur confiance. Nous sommes fiers et honorés d'être les représentants de Chaque jour, Chalon ! Nous serons constructifs et toujours vigilants. Le projet pour la ville que nous portons restera notre horizon tout au long de ce mandat. L'intérêt général, le bien commun guideront nos décisions. Notre ville l'exige. Soyez assurés de notre détermination à travailler chaque jour, pour Chalon et pour toutes les Chalonnaises(es).

LES ÉLUS D'ENSEMBLE CHALON

Ensemble Chalon remercie les chalonnaises et les chalonnais pour les suffrages apportés à notre liste le 15 mars dernier. Nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont œuvré pour notre ville contre la crise sanitaire et à l'accompagnement de la vie au quotidien. Limitée à 370 caractères espaces compris, notre tribune s'arrête là avec regret.

ENSEMBLE, SOUTENONS NOS COMMERCES !



MOI, J'ACHÈTE
À CHALON !

P La Ville de Chalon vous offre
3 heures de stationnement
en surface gratuit !

